

FLASH EDT

14/01/10

TIPP

La Fédération EDT a été contactée par des entreprises de travaux n'ayant pas reçu le remboursement de la TIPP sur le second semestre 2008.

Renseignement pris auprès de l'administration, des retards de remboursement sont notamment liés à une surcharge d'activité dans les trésoreries.

Les cas dont la Fédération a connaissance sont transmis au Bureau de la fiscalité du Ministère de l'agriculture qui saisit et interroge ses correspondants au Ministère de l'économie.

Il est demandé aux entrepreneurs qui ont un retard de paiement de se manifester auprès de la FNEDT en précisant les noms et coordonnées de leur entreprise ainsi que la date de dépôt de l'imprimé TIPP afin que la Fédération puisse faire une requête auprès du MAP.

Pour l'année 2009, le remboursement de la TIPP aux entrepreneurs de travaux a été annoncé par le président de la République à Poligny. Toutefois, à ce jour, aucun formulaire n'a été édité pour l'année 2009.